



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 24 MARS 2022 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 39  
absents représentés : 15  
absents excusés : 4

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 24 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE.

**Absents représentés :**

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Olivier GOYENECHÉ, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Pierre PECASTAINGS a donné pouvoir à Mme Carine QUINOT, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUËDE, M. Mickaël WALLYN a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER.

**Absents excusés :**

Madame Magali CAZALIS, Messieurs Lionel CAMBLANNE, Alexandre LAPÈGUE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DUHIEU.

**OBJET : MOBILITÉ - PROGRAMME AVELO 2 - APPROBATION DE LA CONVENTION ET DE LA DÉCISION DE FINANCEMENT AVEC L'ADEME DANS LE CADRE DU SCHÉMA CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

**Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL**

En mars 2021, MACS a voté un schéma cyclable visant à donner une part affirmée au vélo dans les déplacements du quotidien. Le plan d'actions issu du schéma cyclable repose sur :

- des aménagements, en déployant le réseau cyclable sur des itinéraires pertinents, et en facilitant les liaisons cyclables dans les bourgs,
- des actions d'animation et d'information pour accompagner le changement de comportements.

La construction des PPI (voirie et cyclable) a permis de définir un programme d'aménagement pour le mandat.

L'appel à projet AVELO 2 de l'ADEME constitue en ce sens une opportunité d'accompagnement technique et financier de la Communauté de communes.

#### **AXE 1 - Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études**

L'axe 1 du programme AVELO 2 accompagne en priorité les études opérationnelles sur les thématiques du jalonnement et de l'aménagement sur des itinéraires contraints. MACS a, en ce sens, présenté des demandes relatives à :

- la réalisation d'une étude globale pour définir le plan de jalonnement des itinéraires cyclables existants ou à venir, en tenant compte des logiques de rabattement vers les itinéraires sécurisés,
- des études d'itinéraires complexes :
  - entre Bénèze-Marenne et Capbreton car il s'agit d'un aménagement qui implique le franchissement de la coupure que constitue l'A63,
  - entre Angresse et Soorts-Hossegor car la route de la Tuilerie est une voirie au profil contraint, qui nécessite des études spécifiques pour y intégrer les vélos en toute sécurité.

Sur cet axe, l'ADEME a attribué à MACS 33 600 €.

Dans le cadre de la décision de financement avec l'ADEME, MACS s'engage à produire des rapports d'étape sur l'avancée des projets et les éventuelles difficultés rencontrées. L'ADEME apportera son accompagnement technique sur les projets retenus et organisera un comité de suivi.

#### **AXE 4 - Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Animations et services vélo »**

Dans le cadre de son nouveau schéma cyclable, MACS a affirmé le besoin, en complément des aménagements, d'actions d'animation et de communication à l'attention des habitants et du tissu économique pour les accompagner vers la mobilité alternative.

MACS a déposé un dossier portant sur le besoin d'une ressource dédiée à l'animation et aux services vélo. Cet agent aura pour rôle de définir le plan d'actions à mettre en œuvre, notamment :

- la création d'un comité consultatif de citoyens à vélo, afin de mieux intégrer le retour des usagers,
- la définition des services et animations à mettre en œuvre,
- l'étude d'un dispositif de type « aide à l'achat »,
- la définition des axes du plan de communication « vélo » et des événements à organiser,
- les actions à destination des entreprises, ...

Sur cet axe, l'ADEME a attribué à MACS 89 000 € au titre du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission sur 3 ans. Une convention de financement vient définir les caractéristiques de l'opération et fixer les conditions d'utilisation de l'aide financière accordée.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU le code des transports ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2022/ n° 25 en date du 9 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 approuvant le schéma cyclable de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud ;*

VU les décisions de financement de l'ADEME n° 2166D0291 en date du 9 décembre 2021 et n° 2166D0292 en date du 15 février 2022 ;

VU les projets de convention et de décision de financement avec l'ADEME, ci-annexés ;

CONSIDÉRANT l'opportunité des financements de l'ADEME dans le cadre du programme AVELO 2 en faveur de la mise en œuvre du schéma cyclable de MACS approuvé par délibération du 25 mars 2021 précitée ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- de prendre acte de la décision de financement de l'ADEME attribuant une subvention de 33 600 € à MACS au titre de l'axe 1, ci-annexée,
- d'approuver le projet de convention de financement de l'ADEME attribuant une subvention de 89 000 € à MACS au titre de l'axe 4, tel qu'annexé à la présente,
- d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget de la Communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement, et à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 mars 2022

Le président  
Pierre Froustey  
40230

